

## Création d'un poste pour le portage de la mise en œuvre du SAGE du Haut-Allier

---

Le Comité Syndical du 11 décembre 2014 (Délibération n°14-166-CS) a donné un avis favorable au portage par l'Etablissement du SAGE du Haut-Allier dans sa phase de mise en œuvre.

Afin de pouvoir assurer une continuité de cette action portée en phase d'élaboration par le SMAT du Haut-Allier, il est envisagé la possibilité de recruter la chargée de mission qui occupe actuellement ce poste. Pour ce faire, il est proposé au Comité Syndical de créer au tableau des effectifs, pour le besoin des services, un poste d'ingénieur pour une durée correspondant à la temporalité de l'action dont il s'agit, ainsi que des cofinancements prévus (contrat de trois ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2016, renouvelable pour trois ans). Ce poste sera basé sur site.

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la délibération correspondante.**